

Département du Morbihan  
Arrondissement de Vannes  
Canton de Muzillac  
Commune de NOYAL-MUZILLAC

## DECISION n°2023-18 du 17 mai 2023

**OBJET : CONTRAT DE LICENCE ET DE MAINTENANCE – LOGICIEL DE GESTION DES SALLES ET DU MATÉRIEL**

Le Maire,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération du 25 mai 2020 donnant délégation d'attributions au maire consenties par le conseil municipal ;

**Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2023 ;

**Considérant** la nécessité de moderniser la gestion des salles communales, la réservation des espaces de coworking et la mise à disposition du minibus du Service enfance jeunesse ;

**Considérant** que le logiciel retenu devra permettre d'avoir un planning interactif, de gérer une diversité de demandes, de gérer le stock de matériel, d'éditer des échanges par mails, de gérer la pré-réservation en ligne, de gérer la facturation et de sortir des statistiques ;

**Considérant** la consultation directe effectuée début 2023 ;

### Décide

**Article 1 :** Le contrat de licence et de maintenance pour un logiciel de gestion des salles et du matériel est confié à la société 3D OUEST – 5 rue de Broglie Technopole Anticipa 22300 LANNION - ci-annexée, est approuvée pour le montant proposé à **4 460,00 € HT sur une durée de 4 ans** (dont 3 290,00 € HT la 1<sup>ère</sup> année).

Le Maire,  
Patrick BEILLON

